



|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Intitulé de la formation :</b> | <b>LE LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE</b> |
| <b>Date :</b>                     | <b>12 septembre 2023</b>                     |
| <b>Organisme :</b>                | <b>IFAURA</b>                                |

|   |  |
|---|--|
| <b>Cycle :</b>  | <b>Social</b>                          |
| <b>Positionnement à l'entrée :</b><br>- <b>Public / niveau requis :</b> | <b>Expert-comptable, collaborateur</b> |
| <b>Prérequis :</b>  | <b>Aucun</b>                           |

**Objectif opérationnel :**

- Motif extérieur et non inhérent à la personne du salarié /définition du licenciement pour motif économique
- Périmètre d'appréciation des motifs économiques : définition du groupe /définition du secteur d'activité

**Contenu de la formation :**

## Chapitre 1 : L'élément causal du licenciement pour motif économique

- I. Les difficultés économiques
- II. Les mutations technologiques
- III. La réorganisation et la sauvegarde de la compétitivité
- IV. La cessation d'activité

## Chapitre 2 : L'élément matériel du licenciement pour motif économique

- I. La suppression d'emploi
- II. La transformation d'emploi
- III. La modification du contrat de travail pour motif économique refusé par le salarié

## Chapitre 3 : Les obligations préalables au licenciement : reclassement, devoir de formation et d'adaptation

- I. La nature de l'obligation de reclassement
- II. Les formes de l'obligation de reclassement
- III. La réponse du salarié
- IV. Les sanctions du défaut de reclassement



#### Chapitre 4 : Respect de l'ordre des licenciements

- I. Les critères d'ordre
- II. Le périmètre d'application
- III. La mise en œuvre
- IV. Contrôle et sanctions

#### Chapitre 5 : Contrat de sécurisation professionnelle

- I. Champ d'application
- II. Mise en œuvre du contrat de sécurisation professionnelle
- III. Statut du bénéficiaire

#### Chapitre 6 : La priorité de réembauchage

- I. Les obligations de l'employeur
- II. Exercice du droit par les salariés
- III. Sanctions

#### Chapitre 7 : Plan de sauvegarde de l'emploi

- I. Le périmètre de l'obligation
- II. La teneur de l'obligation
  - A. La nature du PSE
  - B. Le contenu du PSE
  - C. La mise en place

#### **Moyens pédagogiques et techniques :**

Nous choisissons des formateurs expérimentés et des organismes de formations professionnels. Ils déterminent le contenu, la méthode et les outils de formation adaptés aux stagiaires.

Support pédagogique envoyé par mail deux jours au plus tard avant le jour de la formation.

#### **Modalités de formation :**

- Formation en présentiel

#### **Modalités de suivi et d'évaluation :**

- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire après qu'il est complété le quiz et le questionnaire de satisfaction.



#### Modalités d'organisation :

- **Lieu** : COWOOL, 1 Avenue d'Innsbruck, 38000 GRENOBLE
- **Durée** : 7 h
- **Horaire** : de 09h à 18h
- **Groupe** : 20 personnes au maximum
- **Modalité d'accès** : être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès** : inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarifs** : 260€ HT / 312€ TTC par personne

#### Engagements :

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.

#### Accessibilité :

**Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.**

Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale

#### Conditions de déroulement :

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation ou sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus.
- Parking : places de parking gratuite du centre commerciale GRAND PLACE, en face de Cowool.

#### Conditions générales de ventes :

Disponibles sur le site internet (<https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/>)

#### Contacts :

| Référents :    | Adresse mail     |
|----------------|------------------|
| Pédagogique    | contact@adeca.fr |
| Administratif  |                  |
| PSH - handicap |                  |

Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

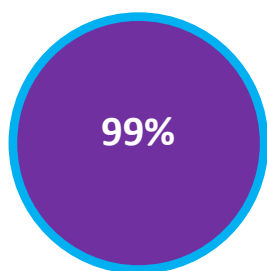
Centre d'Affaires le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS Tél : 04 56 38 13 22 – Siret 323 374 843 00056  
contact@adeca.fr - www.adeca.fr

O.F. enregistré sous le n°82 38 01480 38 auprès de la préfecture A.R.A. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat  
Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent

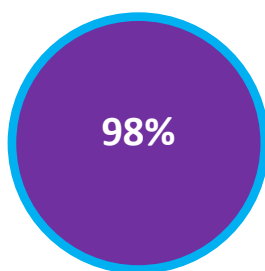


**Indicateurs de résultats** (en pourcentage) calculés sur la période de janvier à décembre 2022 :

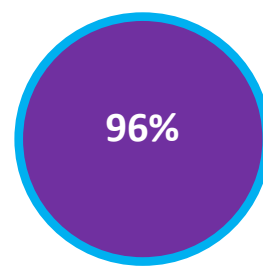
Nos stagiaires jugent que :



De nos formateurs ont une excellente ou bonne maîtrise de leur sujet.



La pertinence des exemples et cas pratiques abordés sont excellentes ou bonnes.



L'organisation de nos formations est excellente ou bonne.